

Règlement du 29 juillet 1884 sur l'exercice et les manoeuvres de
 8 l'infanterie. (Ministère de la guerre.) Titre I^{er} Bases de l'instruction. Titre II^e École du soldat. (Mit 2 Taf.) Titre III^e École de compagnie. Titre IV^e École de bataillon. Titre V^e École de régiment. Application aux unités plus fortes. Instruction pour les revues et les défilés. (Mit 14 Taf.) Modifié par décision du 15 avril 1894
 (4 Bde.) kl. 8. Paris et Limoges 1884-1894.

-- ← (4 L^{ts}) kl. 8. Paris et Limoges 1894.